



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « PASS SPORT-CULTURE-LOISIRS »

DELIBERATION N° **DELIB-2024-076**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Le dispositif « Pass Sport-Culture-Loisirs » vise à favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive ainsi qu'à encourager les Mondevillais à découvrir et adhérer au tissu associatif local. En place depuis la saison sportive et culturelle 2018-2019, l'action connaît un succès intéressant auprès des familles concernées. Il est donc proposé de le renouveler une nouvelle fois.

Pour mémoire, cette action sociale, destinée aux Mondevillais de tous âges et en partenariat avec les acteurs locaux, est réservée aux habitants dont le quotient familial n'excède pas 960.

La ville contribue financièrement, pour les bénéficiaires, à une aide de 50% ou 40% du financement aux activités des associations partenaires (licence ou adhésion et manifestation/spectacle) après engagement par la signature d'une convention.

Les niveaux d'aide diffèrent selon le quotient familial :

- Avantage 50% – QF de 0 à 620.
- Avantage 40% – QF de 620.01 à 960.

La ville finance également la participation de 7€ ou 5€ sur l'entrée à des rencontres sportives ou culturelles et 8€ ou 10€ sur le carnet d'accès à la piscine de Mondeville.

La ville de Mondeville s'engage à rembourser au partenaire le montant attribué par coupon ainsi que les valeurs faciales des offres pour les rencontres/activités sportives et spectacles. Ce remboursement de la participation municipale se fait en 2 périodes, décembre et juin, de chaque année. Le dispositif sera mis en œuvre pour 2 saisons sportives et culturelles, à savoir 2024-2025 et 2025-2026 et prendra fin au 30 juin 2026.

Pour bénéficier du remboursement et pour le bon fonctionnement financier de la Ville, le partenaire fournira un état des bénéficiaires (tableau type) ainsi que les coupons reçus à la Direction « Sport et animation de la Ville » de la Mairie de Mondeville.

Ainsi, par conséquent,

Considérant le succès du dispositif « Pass Sport-Culture-Loisirs » auprès des Mondevillais bénéficiaires,

Après consultation de la Commission « Sport, Culture, Lecture publique et événementiel » du 21 mai 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le renouvellement du dispositif « Pass Sport-Culture-Loisirs » pour deux nouvelles campagnes ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à accorder les remboursements aux associations partenaires.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT